

Le patronat et les syndicats seront reçus lundi par Nicolas Sarkozy pour un nouveau sommet social. La reconduction jusqu'à la fin de l'année de l'exonération de charges sur les embauches dans les TPE est à l'étude.

# Les aides à l'embauche d'apprentis devraient être prolongées

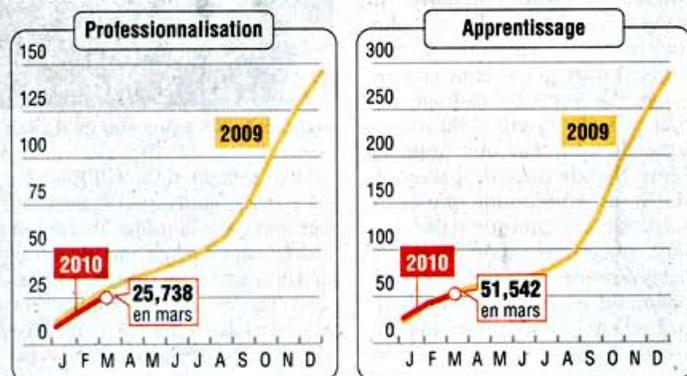
Patronat et syndicats vont de nouveau prendre le chemin de l'Élysée lundi pour un sommet social. Le rendez-vous avait été annoncé par le président de la République. Qu'il intervienne entre deux mobilisations sur les retraites n'est évidemment pas fortuit. Le message politique que veut adresser ainsi Nicolas Sarkozy, qui a reçu chacun des leaders syndicaux et patronaux en bilatéral pour préparer la rencontre, est que même le climat social tendu par la réforme des retraites n'a pas raison du dialogue social sur l'emploi, qui sera le sujet central du sommet.

En ces temps d'austérité budgétaire, les annonces seront limitées. Si les retraites s'invitent sans doute dans la discussion, le champ initial de la réunion a été restreint à « un examen des questions économiques, industrielles et d'emploi afin de dresser un bilan partagé des mesures prises face à la crise et des suites qu'il convient de leur réserver », précisait le communiqué annonçant le sommet. En clair, les mesures emploi du plan de relance, du Fonds d'investissement social et du plan jeunes.

Parmi elles, certaines ont très bien marché. C'est le cas du « zéro charges », qui exonère de charges patronales toute embauche dans une entreprise de moins de 10 salariés, pendant douze mois. Elle a déjà bénéficié à près de 1 million d'emplois. Elle doit s'interrompre au 1<sup>er</sup> juillet. Sur cette mesure, l'effet

## Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Entrées cumulées, en milliers



Idé / Source : Dares

d'aubaine est maximum mais le gouvernement insiste maintenant sur le fait qu'elle permet de soutenir la trésorerie des TPE. La CGPME comme l'UPA ont mené un lobbying intense pour obtenir son prolongement jusqu'au 31 décembre. Selon plusieurs sources, il serait acquis, mais la nécessité de ne pas laisser déraiser les dépenses de l'Etat cette année pourrait en définitive avoir raison de cette demande patronale.

### Démarrer le terrain

Serait en revanche acquise la continuation jusqu'à la fin de l'année de la majoration de la prime à l'embauche d'un apprenti, qui arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juin et dont

le succès ne se dément pas non plus : au 30 avril, les services de l'Etat ont comptabilisé quelque 67.000 bénéficiaires, pour un objectif initial de 40.000. La prime à l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation n'a pas dépassé les objectifs que s'était fixés le gouvernement, avec 60.000 bénéficiaires pour plus de 100.000 visés, mais la performance est restée honorable et elle devrait elle aussi être prolongée. En revanche, la prime à l'embauche d'un stagiaire n'a jamais réussi à décoller ; 7.000 jeunes seulement ont été éligibles alors que le gouvernement en espérait au moins 150.000. Elle ne devrait en conséquence pas être prolongée.

## Nouvelle journée d'action le 27 mai

**Grève.** La CGT, CFDT, FSU, Solidaires et Unsa ont décidé hier d'appeler à une journée de grève et de manifestation sur les retraites le 27 mai, soit près de trois semaines avant la grève interprofessionnelle annoncée par Force ouvrière mardi. L'intersyndicale avait mobilisé entre 380.000 manifestants selon la police et 800.000 manifestants selon la CGT le 23 mars dernier.

Pour s'assurer que, sur l'emploi, les discussions se passent bien lundi, l'exécutif s'attache à déminer d'ici là le terrain sur les sujets sensibles. C'est en particulier le cas des chômeurs en fin de droits, sur lesquels un accord a été trouvé entre le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, le patronat et quatre des cinq confédérations le 15 avril. Il reste tout de même à préciser ses modalités concrètes d'application, et en particulier les conditions dans lesquelles sera accordée l'aide exceptionnelle de retour à l'emploi. La question sera au centre de la réunion, cet après-midi, du comité de suivi Etat-partenaires sociaux, auquel la CGT, non signataire de l'accord, n'a pas été conviée.

LEILA DE COMARMOND

## Une réforme de l'alternance d'ici à l'été

Une des pistes à l'étude est la hausse du quota obligatoire de jeunes en alternance, de 3 % à 5 %, dans les entreprises de plus de 250 salariés.

En décidant de prolonger les aides financières décidées dans le cadre du plan jeunes annoncé il y a un an (lire ci-dessus), l'exécutif prend les devants pour éviter toute baisse de charges sur l'alternance. Pas question de réitérer les frayeurs de 2009 : au premier semestre de l'an dernier, les contrats d'apprentissage avaient enregistré une baisse de 20 % et les contrats de professionnalisation un recul de 40 %. La situation s'était redressée de façon quasi inespérée à

l'automne, grâce à la signature de quelque 150.000 contrats d'alternance entre septembre et octobre, un niveau équivalent à 2008.

### Objectif ambitieux

En parallèle, le gouvernement travaille à une réforme plus structurée des formations (qui allient enseignement théorique et travail en entreprise), qui serait finalisée d'ici à l'été et dont le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, ne manque pas une occasion de rappeler qu'à 70 %, elles débouchent sur un emploi. L'objectif est ambitieux : un jeune sur cinq en alternance à l'horizon 2015.

Les rapports pouvant inspirer la

réforme ne manquent pas. Il y a eu, en octobre, celui du député et ancien secrétaire d'Etat à l'Insertion des jeunes, Laurent Hénart, sur l'apprentissage dans la fonction publique, aujourd'hui totalement marginal ; puis, en décembre, le rapport du PDG d'EDF, Henri Proglio, sur le développement des formations en alternance, ainsi que celui du délégué général de l'UIMM, Jean-François Pilliard, sur les contrats de professionnalisation. Laurent Wauquiez a décidé ensuite de lancer des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance sur les moyens de lever « les freins structurels qui entravent le développement de l'alternance ». Leurs conclusions

ayant été présentées mercredi, il va maintenant engager une « concertation avec les partenaires sociaux et les acteurs de l'alternance » sur le sujet, précise-t-on dans son entourage.

L'une des pistes à l'étude a trait à « la possibilité de faire passer le quota obligatoire de 3 % à 5 % d'alternants dans les entreprises », a précisé Laurent Wauquiez, dans une interview publiée, hier sur 20minutes.fr, où il explique que ce sera l'une des pistes qu'il évoquera lundi avec les partenaires sociaux. De quoi effrayer les petites entreprises... Sauf que seules seraient concernées celles d'au moins 250 salariés.

L.D.E.C.